

ID Flash

L'information directe aux adhérents

Combien faudra-t-il de personnels de direction blessés pour mettre fin à la crise ?

Plus de deux semaines après les premiers blocages, aucune décision à la hauteur n'a été prise par le gouvernement pour permettre une véritable sortie de crise. Les messages de soutien de l'institution ne suffisent plus.

Nous n'avons pas à remercier notre hiérarchie pour ce qui relève de ses obligations les plus élémentaires. La question n'est pas de savoir si l'institution nous témoigne son soutien, mais ce que fait notre employeur concrètement pour garantir notre sécurité, pour nous protéger ?

A ce stade, les réponses restent largement insuffisantes : quelques initiatives académiques, un soutien psychologique éventuellement, des numéros verts. Rien qui réponde véritablement aux risques auxquels les collègues sont confrontés sur le terrain.

Le soutien verbal ne protège personne. Les personnels de direction attendent des décisions, pas des déclarations.

Le rôle d'une organisation syndicale n'est pas d'encourager les collègues à prendre individuellement des risques pour faire face à une situation qui les dépasse. Il est de porter des revendications collectives, de proposer des modalités d'action protectrices et de veiller à ce que les collègues ne soient pas placés en difficultés sur le plan réglementaire.

C'est précisément le sens de la demande portée par ID-FO dans son communiqué de presse du 8 octobre, puis réitérée lors du GNPD le même jour : **la reconnaissance du fonctionnement en mode dégradé pour tous les établissements dans lesquels les équipes de direction ne sont plus en mesure d'exercer normalement leurs missions.**

Cette revendication vise à faire reconnaître officiellement une réalité : lorsque les conditions de sécurité ne sont plus réunies, le fonctionnement normal de l'établissement ne peut plus être exigé comme si de rien ne se passait.

La reconnaissance du mode dégradé, conformément à l'avis porté par IDFO et adopté par l'instance ministérielle F3SCT de nov.2023, doit permettre de prioriser les missions essentielles, au premier rang desquelles la sécurité des personnes et des biens, et de suspendre ou de différer les autres activités lorsque les circonstances l'imposent.

En l'absence de cette reconnaissance vous aurez beau tirer votre rideau, les pressions continueront de s'exercer. Quant à toutes les échéances qui se sont accumulées depuis plus de 15 jours, elles ne pourront pas être balayées d'un revers de la main. Et il ne faudrait pas oublier les collègues des académies touchées par la cyber attaque encore impactés par ses conséquences.

Concernant le recours aux fiches SST, nous appelons à la prudence car leur usage, par les personnels de direction, est fragile réglementairement. Il n'existe pas de registre SST spécifique aux personnels de direction. C'est justement parce qu'IDFO a étudié le sujet sérieusement avec l'expertise de nos représentants fédéraux à la F3SCT ministérielle, il y a plusieurs années, que nous avons toujours déconseillé de déposer des fiches SST.

Aujourd'hui, la priorité absolue est la sécurité des personnels de direction.

Aussi nous invitons toutes celles et tous ceux qui estiment que les conditions de sécurité ne permettent plus d'assurer leurs missions sur place à opter pour le travail en distanciel. Il convient d'en informer la hiérarchie et de conserver une trace des circonstances qui motivent cette décision.

Celui qui est compétent pour juger s'il est en danger ou non c'est bien le personnel de direction qui est sur le terrain et nul autre.

IDFO soutiendra tout collègue qui serait mis en difficulté sur ces points.

Rappelons-le clairement : notre place n'est pas sur la voie publique à tenter d'éviter que des poubelles brûlent ou que du mobilier urbain soit utilisé pour verrouiller nos accès. Nous ne sommes pas là non plus pour briser des chaînes humaines lorsque celles-ci se constituent pour entraver les accès à nos établissements.

Les personnels de direction ne sont ni des forces de maintien de l'ordre ni des agents chargés de se substituer aux services compétents pour rétablir l'accès aux établissements.

Faudra-t-il un mort pour que nous ne soyons plus invisibilisés !